

GRAND CONSEIL

MANDAT

Mutter Christa / Rey Benoît / Raemy Hugo / Schneider Schüttel Ursula / Suter Olivier / Thévoz Laurent / Rime Nicolas / de Roche Daniel / Aeby-Egger Nicole / Marbach Christian, député-e-s		MA4023.11
Requête au Conseil fédéral concernant la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM)		DEE
		Cosignataires: 16
Reçu SGC: 25.03.11	Transmis Dir: 01.04.11*	Parution BGC: mars 2011

Dépôt

Le Conseil d'Etat est invité à s'adresser au Conseil fédéral afin de défendre les intérêts de la population fribourgeoise et de soutenir les requêtes suivantes, défendues dans une procédure juridique par des habitantes et habitants des zones 1 et 2 (<20 km) autour de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM) :

- Retirer sans tarder l'autorisation d'exploiter la CNM
- Ordonner par précaution la mise hors service de la CNM, sans limitation dans le temps

Le Gouvernement est également invité à apporter un soutien actif au groupe des recourants, à l'instar d'autres villes et communes.

Les mandants partent du principe que la question de la planification de nouvelles centrales nucléaires en Suisse, et donc aussi du dépôt intermédiaire de déchets radioactifs à Mühleberg, ne se pose plus en ce moment et que le Conseil d'Etat a déjà modifié sa position sur cette consultation.

Développement

La centrale nucléaire de Mühleberg (CNM), de construction analogue au réacteur 1 de Fukushima Daiichi, présente un danger immédiat pour la population. Ceci ressort des rapports de sécurité que des spécialistes indépendants ont pu consulter ces dernières semaines pour la première fois. L'inspection fédérale pour la sécurité nucléaire (IFSN) a gravement failli à son devoir de surveillance et d'information de la population.

Le 22 mars 2011, les 113 recourants à l'autorisation d'exploitation illimitée de la CNM ont déposé une demande de suppression de cette autorisation auprès du DETEC. De plus, ils demandent, par précaution, l'arrêt immédiat de la centrale. Le présent mandat demande au Conseil d'Etat de soutenir ces démarches par une intervention directe auprès du Conseil fédéral et par un soutien actif aux recourants.

L'autorisation d'exploitation initiale de Mühleberg arrive à échéance le 31 décembre 2012. En décembre 2009, sur requête de l'entreprise BKW FMB Energie SA, le DETEC a accordé l'autorisation d'exploitation illimitée de la CNM. Plusieurs centaines d'habitantes et habitants des zones 1 et 2 autour de la centrale ont fait opposition contre cette décision auprès du Conseil fédéral, puis recours auprès du Tribunal fédéral administratif (TAF). Les zones 1 et 2 (20 km autour de la CNM), avec une population de 555'000 habitant-e-s, dont environ 120'000 du canton de Fribourg (Lac, Singine, Sarine-campagne, ville de Fribourg), comprennent les villes de Berne, Bienne et Fribourg. Sur les 113 recourants, 9 sont Fribourgeois.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Selon une décision du TAF du 8 décembre 2010, les recourants ont obtenu un droit de consultation de certains rapports de sécurité et de certaines expertises tenus secrets jusqu'alors. En février 2011, seulement 9 classeurs sur 85 ont pu être consultés par deux spécialistes mandatés par les recourants, avec un délai à la fin mars pour déposer leurs remarques au TAF, ce qui a été fait le 22 mars 2011.

Les recourants – sous menace d'une peine pécuniaire de 10'000 francs – n'ont pas le droit de publier les rapports de sécurité ni l'expertise rédigée par l'Oekoinstitut e.V. Darmstadt (OeID) après consultation des documents (clause de « secret commercial » de General Electric).

Les conclusions de l'OeID sont tellement alarmantes, plus encore après la catastrophe dans la centrale type Mark 1 de Fukushima Daiichi, que les recourants demandent l'arrêt immédiat et illimité du réacteur et l'annulation par le Conseil fédéral de l'autorisation d'exploitation.

Les experts indépendants ont observé qu'une expertise « Tüv-Nord » de 2006 avait déjà relevé que l'IFSN a failli de façon irresponsable et incompréhensible à sa mission d'information et de surveillance.

En résumé, nous devons constater que :

- L'enveloppe (« manteau ») du réacteur présente des fissures qui s'agrandissent. Ces fissures ont été réparées avec un système d' « agrafes », des barres fixées avec des tirants. Selon les informations disponibles, on doit considérer cette réparation comme une erreur de conception qui peut se révéler dangereuse sur plusieurs points :
 - Cette réparation ne remplit pas les exigences de sécurité nécessaires pour garantir la maîtrise de l'enveloppe fissurée du réacteur. On ne peut pas exclure des défaillances de ces agrafes.
 - Les experts sont de l'avis que la conception de ces agrafes/tirants ne garantit pas la sécurité, même pendant l'exploitation normale.
 - Par manque de surveillance, une défaillance de ce système ne serait éventuellement pas remarquée suffisamment tôt.
 - Dans certains cas, ces travaux de réparation pourraient même entraver les mesures à prendre en cas de panne de fonctionnement.

Malgré ces constats de 2006 ou plus tôt, l'IFSN n'a pas exigé de BKW FMB les relevés de sécurité nécessaires (et donc les travaux nécessaires) pour garantir le fonctionnement sûr de la CNM.

- En plus de cette mesure insuffisante des tirants, des déficits de sécurité sont constatés dans les systèmes des conduites d'arrosage du cœur du réacteur : les mesures prévues se révèlent insuffisantes ou inadéquates contre les risques de tremblement de terre, la rupture de barrage et l'inondation, la chute d'avion ou même la panne technique. Les systèmes de sécurité, notamment les circuits électriques, les conduites et les bassins de refroidissement, les systèmes de surveillance et de gestion doivent fonctionner en plusieurs systèmes indépendants les uns des autres. Les rapports ne permettent pas d'affirmer que les systèmes de sécurité de la CNM présentent cette redondance indispensable. Un exemple : 17 des 37 systèmes de sécurité ne fonctionneraient plus en cas de tremblement de terre (de force moyenne). Au lieu de renforcer les mesures de sécurité, l'IFSN a baissé les bases de calcul de danger du projet PEGASOS (sécurité contre tremblement de terre) de 20%.

- Une rupture de barrage (Wohlensee, Schiffenen, Rossens, Hongrin) serait fatale. L'étude de l'ingénieur Markus Kühni « Erdbeben und Überflutung » démontre, sur la base des rapports CNM disponibles, que l'inondation de la CNM entraînerait la défaillance des circuits d'alimentation d'urgence et la défaillance du refroidissement d'urgence au bout de trois heures. Le barrage du Wohlensee a été construit avec un socle creux en 1917-1921, en raison d'un manque de ciment en temps de guerre.

Chacun de ces défauts est dangereux.

L'exploitant d'une centrale nucléaire doit apporter la preuve qu'en cas de panne ou d'accident majeur, les valeurs limites de rayonnement radioactif ne sont pas dépassées. Un tel événement a eu lieu au Japon. Vu les nombreuses défaillances constatées (fissures, réparation insuffisante, sous-dimensionnement des systèmes de refroidissement d'urgence, sous-estimation des risques de tremblement de terre et d'inondation, surveillance et contrôle insuffisants), BKW FMB ne peut pas prouver que la CNM ne constitue pas un danger majeur pour la population. Il ne reste donc que la solution de l'arrêt de la centrale.

Réacteur nucléaire à eau bouillante, type Mark 1 de General Electric

La centrale nucléaire de Mühleberg (CNM) a été construite par General Electric avec le système du réacteur à eau bouillante et le type du « Mark-1-Containment » utilisé au début des années 70, le plus vieux système de confinement (mise en service Fukushima : 1971-1979, CNM : 1972). Toute une série de ces réacteurs a présenté la même problématique de fissures sur l'enveloppe du réacteur. La partie fissurée de Fukushima 1 (identique) a été changée suite à ces problèmes. Les cinq autres réacteurs (analogues) de Fukushima Daiichi ont en partie également présenté des fissures, l'un d'eux même après un changement de l'enveloppe du réacteur.

Le réacteur analogue allemand de Würgassen (D) a été arrêté en 1995 – trois autres réacteurs allemands plus tôt déjà.

Les réacteurs américains Mark 1 sont soit hors service ou ont été rénovés à grands frais; plusieurs autorisations arrivent à échéance en 2012/2013.

Dans un autre réacteur Mark 1, Oyster Creek (EU), une fuite d'eau contaminée au Tritium a eu lieu en 2009 ; elle a atteint la nappe phréatique servant d'eau potable à la région.

Le coût pour changer l'enveloppe du réacteur de la CNM est estimé à environ 400 millions de francs ; ce montant servirait à maintenir une centrale dont la conception de base demeurerait malgré tout surannée.

* * *